



Signalement pour enfants en danger par une puéricultrice.

Par Visiteur

Bonjour, tout d'abord je voudrais rectifier mes coordonnées qui sont :

Ceci étant, moi et mon épouse sommes parents de 2 enfants (27 et 7 mois) nous avons un grave problème avec une puéricultrice de la PMI dont nous faisons (surtout ma femme) dernièrement l'objet d'un véritable harcèlement. Et au dernier entretien, elle a menacé ma femme que si nous ne faisons pas exactement tout ce qu'elle dit, elle fera un signalement auprès du juge pour enfant pour qu'il nous hôte la garde de notre petite fille Sakina (7 mois).

Pour résumer le problème, Sakina est un bébé qui grossit très lentement (elle est née à terme à 2,9 kg et pèse aujourd'hui à 7 mois 5,7 Kg) et suscite notre inquiétude et celle de la puéricultrice de la PMI. Elle est régulièrement suivie par notre pédiatre et le médecin de famille. Nous avons vu de nombreux spécialistes (gastro enterologue et pneumologue), et même fait des analyses à l'hôpital pour enfants, toutes ces analyses n'ont rien montrés d'anormal et les médecins ne comprennent pas pourquoi elle ne prend pas plus de poids.

Malgré cela, la puéricultrice tente de culpabiliser ma femme et l'accuse d'un manque d'affection et de soins car elle ne s'est pas rendu au dernier rendez vous chez le pédiatre à cause d'un problème de logistique (elle n'a pas le permis et pour cet été nous avons déménager temporairement à plus de 10 KM de notre domicile). C'est l'avant dernière goutte qui a fait déborder le vase semble t'il car là, nous avons l'épée de » Damocles au dessus de la tête puisqu'elle nous a dis que si nous manquions un autre rdv, le signalement auprès du juge ce fera.

Nous aimons énormément notre fille, elle est la prunelle de nos yeux et on ne peut accepter qu'une personne se lance dans de telle supputations et la laisser agir sans rien faire, je souhaite prendre les devants, c'est pour cela que je fais appel à vos services pour me conseillé.

Merci par avance.

Mes salutations.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je comprends tout à fait votre position mais à l'heure actuelle vous ne pouvez rien faire.

La puéricultrice émet une opinion. Il n'y a ni injure ni diffamation. Pour l'instant il s'agit de votre parole contre la sienne.

Si effectivement elle fait un signalement et que la justice est saisie à ce moment là vous pourrez vous défendre et si son signalement est considéré comme abusif et que cela vous aura causé un préjudice, vous serez en droit de demander réparation.

Cordialement